



Évreux, le vendredi 17 janvier 2020

Monsieur le Directeur Académique,

En ce début d'année civile, la FSU souhaite une très bonne année à toutes et tous. Comme c'est la tradition des bonnes résolutions, elle fait le vœu que le gouvernement prenne la bonne résolution d'entendre enfin la colère des personnels de l'Éducation nationale, mais aussi de tous les fonctionnaires et de tous les salariés en lutte contre le projet de réforme des retraites.

Malgré les annonces du premier ministre et après six semaines d'un mouvement social inédit, la population soutient toujours majoritairement la mobilisation contre ce projet absurde et injuste. La communication gouvernementale visant à nous expliquer à nouveau que ce projet est « juste et simple » se heurte à une opinion publique qui voit bien qu'il s'agit de nous faire travailler plus longtemps pour des pensions plus basses, notamment pour les enseignants, les CPE et les PsyEN.

Alors qu'enfin cette réforme fait apparaître la faiblesse des rémunérations des personnels de l'EN, contrairement à ce qui avait pu être dit médiatiquement peu après la rentrée, et alors que la perte de pouvoir d'achat se poursuit depuis des années du fait du gel du point d'indice, le ministre de l'EN daigne envisager une revalorisation de 500 millions d'euros à partir de 2021. Mais il faudrait que cette revalorisation se fasse en échange de contre-parties ? A quel titre ? Notre profession n'est-elle pas déjà suffisamment malmenée par des réformes incessantes qui nous font perdre le sens de nos missions au profit d'un changement permanent qui nuit à toute réflexion approfondie ? Sa perte d'attractivité n'est-elle pas suffisamment importante comme le montre les derniers chiffres d'inscription au concours dont la baisse s'accroît encore cette année et se généralise à toutes les matières ? La souffrance au travail n'est-elle pas assez flagrante pour qu'on nous impose encore d'autres missions ou une augmentation de notre temps de travail ? Le ministre veut mettre en place des chantiers sur je cite « l'amélioration de la qualité du service public et la transformation en profondeur de la gestion des ressources humaines au service du bien-être de ses personnels. » Pas besoin de tels chantiers pourtant pour comprendre qu'il suffirait déjà que notre ministre écoute la colère enseignante, comme sur les E3C : les enseignants et même les chefs d'établissement de lycée dénoncent depuis plusieurs semaines l'inéquité de ces épreuves de contrôle continu pour les élèves, le stress énorme qu'elles occasionnent, l'accroissement considérable de la charge de travail des

enseignants. Mais à aucun moment M. Blanquer n'a écouté et pris en compte cette parole, continuant à dire que tout allait bien et que les critiques n'étaient le fait que de quelques agitateurs.

Pour en venir à l'ordre du jour, ce CTSD, consacré aux opérations de préparation de rentrée, est le premier post-fusion des académies. Et comme nous le craignons la fusion a été l'occasion de faire une véritable saignée des moyens accordés à la nouvelle académie, cette baisse de 136 postes pour la nouvelle académie ne s'expliquant pas seulement du fait de la baisse démographique. Dans notre département, cela peut, à la rigueur, être le prétexte de la perte de six postes pour le premier degré. Mais pour le second degré ? Les collèges de l'Eure semblent relativement épargnés comme le montre les documents que vous nous avez envoyés. En revanche, dans les lycées généraux et professionnels, c'est l'hécatombe avec pour notre ancienne académie de Rouen -90 ETP en LGT et -40 en LP et EREA !!! Cela montre une fois de plus que, sous-couvert de bonnes intentions, la réforme des lycées visait avant tout à faire des économies.

Une autre conséquence attendue de la fusion, ce sont les modifications de la méthode de calcul des DHG : les élèves d'ULIS sont-ils enfin inclus dans les effectifs par classe de l'établissement ? Votre tableau de préparation de la DHG n'indiquant que le E/D sans structure nous indique le contraire. Et qu'en est-il des quatre effectifs seuil qui faisaient la spécificité de notre département et dont vous vous prévaliez les années passées ? Passe-t-on à 25 en éducation prioritaire, 29 ailleurs comme en Seine-Maritime ce qui dégraderait de fait la situation de nombre de collèges ?

Bref, malgré notre introduction, l'année 2020 ne se présente comme une belle année, malheureusement.